

## OUVERTURE DE LA CAMPAGNE 2023 DES DEMANDES DE SOUTIEN AU TITRE DU PROJET SPORTIF FÉDÉRAL PAR L'AGENCE NATIONALE DE SPORT (ANS)

Mesdames, Messieurs les Présidents de club,  
Messieurs les Présidents de ligue,  
Mesdames, Messieurs,

Comme annoncé dans le communiqué n°06/2023 du 28 février 2023, la **campagne 2023 des subventions de l'Agence nationale du sport (ANS)** réservées à la FCD dans le cadre du projet sportif fédéral (PSF) et ayant vocation à financer des actions annuelles menées par les clubs, **ne sera plus traitée avec les subventions du Ministère des Armées mais transitera par [Le Compte Asso](#)**.

**Le dépôt des dossiers est ouvert aux ligues et clubs du 3 au 25 avril 2023.**

Aussi, vous trouverez, jointe à ce communiqué, la note de cadrage précisant le contexte de cette campagne, le processus et les conditions d'éligibilité aux subventions PSF, notamment la souscription au contrat d'engagement républicain qui a fait l'objet du communiqué n°07/2023 du 6 avril 2023.

Pour tout renseignement relatif à la création de votre [Compte Asso](#) ou la demande de subvention, vous pouvez consulter le communiqué 20-2021 FCD du 26 juillet 2021 sur [SYGEDOC](#) ou [les tutoriels réalisés par l'ANS](#).

Bien cordialement,

**Pascal RAVEAU**  
Directeur général de la Fédération des clubs de la défense